

CHARTRE D'ACHATS RESPONSABLES



INTRODUCTION

En tant que spécialiste européen du transport et de la logistique sous température dirigée, nous renforçons notre démarche RSE et nous avons mis en place une nouvelle Charte éthique et de conduite des affaires STEF. Cette charte intègre les règles de bonne conduite applicables dans le Groupe et rassemble les engagements, les exigences et les règles de conduite qui doivent guider tous nos collaborateurs dans leurs actions au quotidien. Elle contient également les dispositions de la loi Sapin II relatives à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Ainsi, nous inscrivons le développement durable au cœur de notre stratégie et le considérons comme un levier de création de valeur pour notre entreprise et pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Notre démarche de développement durable repose sur trois piliers :

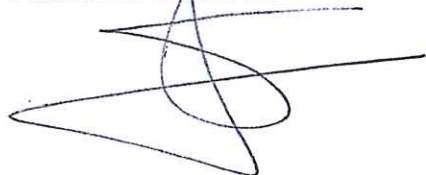
- la réduction des impacts environnementaux des activités du Groupe ;
- la promotion et le déploiement de pratiques sociales et citoyennes ;
- le développement de solutions innovantes, performantes et durables .

Vous êtes fournisseur de notre groupe, et à ce titre nous voulons construire avec vous une relation commerciale durable avec des valeurs, des règles et des comportements partagés.

C'est pourquoi, nous souhaitons que notre collaboration s'inscrive dans une démarche cohérente avec notre stratégie de RSE et développement durable .

A cet effet, nous vous demandons de vous engager activement pour le respect des meilleures pratiques sociales, environnementales, sociétales et d'éthique des affaires en adhérant à la présente Charte.

Stanislas Lemor
Directeur Général



Frekia GHEZZAL
Directrice des achats



Notre engagement :

Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement par l'optimisation énergétique des équipements et des bâtiments, l'expérimentation de technologies alternatives innovantes et sur la mise en place de pratiques opérationnelles destinées à l'amélioration continue des performances économiques et environnementales.

Nous voulons que nos fournisseurs engagent une démarche de responsabilité environnementale, notamment :

- ✓ Respecter toute la réglementation environnementale applicable à leurs activités ;
- ✓ Mettre en place une démarche de progrès continu pour limiter leurs impacts sur l'environnement, notamment concernant :
 - La consommation d'énergie ;
 - Les émissions de CO₂ ;
 - Les rejets directs de polluants dans le milieu naturel ;
 - Le niveau de bruit ;
 - L'utilisation de substances toxiques ; La production de déchets.
- ✓ Intégrer, autant que possible eu égard à la taille et l'activité du fournisseur, des critères environnementaux dans la conception des produits et services, portant notamment sur :
 - l'économie de ressources et d'énergie ;
 - La substitution des substances dangereuses employées ;
 - la diminution des émissions de CO₂ et des autres rejets polluants.
- ✓ Certifier la conformité des produits aux dispositions des directives sur le contrôle des produits chimiques dangereux (REACH) et de la directive RoHS.
- ✓ Ne fournir à STEF que des produits exempts d'amiante.

Notre engagement :

Appliquer un traitement équitable et respectueux des personnes, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles, et en favorisant leur implication et leur développement, tant professionnel que personnel, dans l'entreprise.

Nous attendons de nos fournisseurs des engagements pour le respect des droits des salariés et de leur bien-être au travail, notamment :

Protection des salariés et régularité du travail

- ✓ S'interdire tout recours au travail illégal, à tout prêt de main d'œuvre illicite ou non déclaré auprès des autorités du ou des pays où opère le fournisseur, ainsi que tout recours au travail forcé ou obligatoire ;
- ✓ Respecter strictement toutes les règles applicables en matière de durée maximale du travail, de salaire minimum et de rémunération des heures supplémentaires et, de manière générale, les dispositions légales d'ordre public.

Santé et sécurité au travail et développement professionnel

- ✓ Appliquer une politique volontariste en matière de sécurité au travail ;
- ✓ Veiller à ce que ses salariés possèdent toutes les formations et qualifications nécessaires pour exercer leurs fonctions, en particulier s'agissant des métiers du transport et de la logistique ;
- ✓ Veiller à mettre tout en œuvre pour la mise à disposition des protections collectives, ainsi que les protections individuelles afin de minimiser, maîtriser les risques et les situations de dangers.

Lutte contre les discriminations

- ✓ Lutter contre toutes les discriminations sur le fondement de critères d'appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, une religion, des convictions, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle ou de sexe ;
- ✓ Favoriser l'emploi des personnes handicapées, en accord avec les législations locales applicables ;
- ✓ Respecter les principes de libre association des salariés.

A cet égard, nos fournisseurs s'engagent à respecter et à faire respecter la législation applicable et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES, PERFORMANTES ET DURABLES

Notre engagement :

Privilégier les fournisseurs proposant des solutions innovantes, performantes et durables

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient force de proposition :

- ✓ En proposant des solutions alternatives plus performantes et moins impactantes
- ✓ Tout en respectant les attendus édictés dans les cahiers des charges des appels d'offres ; notamment en termes de qualité, efficacité, délais et prix de revient

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Notre engagement :

Établir des relations honnêtes, durables et équitables avec nos fournisseurs, dans le respect de toutes les réglementations applicables.

Nous considérons que le respect des lois et réglementations applicables est absolument essentiel pour l'engagement et la poursuite de relations commerciales avec nos fournisseurs et attendons d'eux qu'ils appliquent un haut niveau d'éthique des affaires, notamment :

- ✓ Respecter les engagements contractuels convenus
- ✓ Se conformer à l'ensemble des réglementations applicables à leur activité et tenir à notre disposition tout justificatif approprié ;
- ✓ Établir des procédures pour leurs relations commerciales avec leurs propres clients et fournisseurs, notamment concernant les potentiels conflits d'intérêt ;
- ✓ N'employer que des moyens conformes aux pratiques commerciales licites et loyales et refuser toute rétribution indue ;
- ✓ S'engager pour l'élimination de toute forme de corruption et de trafic d'influence.

RESPECT DE LA CHARTE ET PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Nous attendons que nos fournisseurs, leurs filiales et leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les engagements de cette charte.

Dans le cas contraire, nous souhaitons en être informés sans délai afin d'évaluer précisément les points de non-conformité et connaître les progrès que le fournisseur compte réaliser.

Nos fournisseurs acceptent d'être évalués par STEF ou par un tiers mandaté sur le respect des principes et engagements de la Charte, dans un objectif de progrès continu. Suite à cette évaluation, le fournisseur définit librement les plans d'action nécessaires et les met en place sous sa responsabilité.

En cas d'écart grave et répété aux engagements de la présente Charte STEF et en l'absence de démarche de progrès, STEF se réserve la possibilité de réexaminer sa coopération commerciale avec le fournisseur.

